



L'APEL Sainte Marie
Vous convie à assister à son Assemblée Générale
Le 23 septembre 2025, à 20h00
Au collège & Lycée Sainte Marie, 38 rue Jean BAFFIER- BOURGES.

Les parents cotisants de l'école sont membres de droit de l'APEL. C'est à ce titre que nous vous convions à **notre Assemblée générale.**

Votre participation et votre implication à toutes et à tous, même ponctuelle, est indispensable pour accompagner et rythmer la vie de notre association, donc celle du collège & Lycée Sainte Marie. Nous comptons sur vous et soyez d'ores et déjà remerciés pour l'aide que vous apporterez.

Votre présence à notre assemblée générale, vous permettra de découvrir les activités de l'APEL au sein de l'établissement à travers nos rôles, nos projets, et nos participations aux manifestations de l'institution Sainte Marie.

Ordre du Jour

- Présentation et Accueil par M. TRICOTET.
- Rapport des activités menées sur l'année 2024/2025.
- Rapport financier 2024/2025.
- Projets et perspectives 2025-26 : Renouvellement des membres du CA.

Si vous souhaitez être membre du CA, vous pouvez faire acte de candidature.

Être membre de l'APEL, c'est participer à 1 réunion de 2 heures, tous les 3 mois et aider à la mise en œuvre et au bon déroulement des manifestations.



CANDIDATURE AUX ELECTIONS DU CA 2024/2025.

Nom.....Prénom.....

Souhaite faire partie du Conseil d'Administration de l'APEL Sainte Marie et sera présent à l'élection du **23/09/25** (pour être élu au C.A., la présence est obligatoire lors de l'AG).

Date.....Signature.....

Documents à envoyer par mail, avant le 19 septembre 2025, à l'adresse suivante:
secretariat.apel.bourges@gmail.com

POUVOIR

En cas d'absence, vous pouvez donner un pouvoir à la personne de votre choix en indiquant son nom et prénom par mail et nous envoyer votre « bon pour pouvoir » à l'adresse suivante : **secretariat.apel.bourges@gmail.com**.

Elle pourra vous représenter et voter sous vos consignes à l'élection des membres du CA lors de notre AG, le 23 septembre 2025.



Une personne ne peut pas recevoir plus de 2 pouvoirs.